

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 565 Vœu relatif à l'apposition d'une plaque en souvenir des enfants détenus de 1836 à 1929 à la prison de la petite Roquette.

Le Conseil de Paris,

Considérant le 75e anniversaire de l'ordonnance du 2 février 1945 qui confirme le choix de la République d'avoir une justice spécifique pour mineur et qui fait primer les mesures éducatives sur les mesures répressives et d'enfermement ;

Considérant le 30e anniversaire de la Convention internationale des Droits de l'enfant, votée par l'assemblée générale de l'ONU et ratifiée par la France, et en particulier son article 3 alinéa 1 qui précise : « dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale » ;

Considérant l'article 37 de la Convention qui précise les conditions de détentions et l'encadrement des peines infligées aux enfants ;

Considérant le travail effectué par le réalisateur et documentariste Cyril Denvers, et son film « les enfants maudits » diffusé sur une chaîne publique de télévision s'appuyant sur des écrits intimes de jeunes détenus vers 1900, racontant la vie et les traitements inhumains supportés de 7 à 21 ans à la petite Roquette et ce pendant près d'un siècle et qui ont marqué durablement ceux qui sont passés par cet établissement pénitentiaire spécifique ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris et sa politique protectrice et novatrice en direction de l'enfance ;

Considérant que ce lieu est devenu depuis 1975 un lieu de loisirs pour les enfants du 11e arrondissement de Paris ;

Considérant que les adultes et les enfants qui fréquentent ce lieu ont le droit de savoir ce qu'il était avant sa fermeture ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj, Jean-Noël Aqua, Danièle Premel et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche,

Émet le vœu :

- Qu'une plaque soit apposée à l'entrée du square rue de la Roquette pour rappeler l'existence de cette prison pour mineurs et les traitements qui leurs étaient infligés.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO